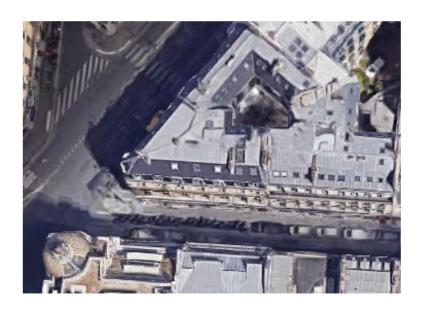
a^rp. astrance

Allianz (11)



ALLIANZ – AUBER

MESURES D'ÉCLAIREMENT

CERTIFICATION BREEAM IN USE

HEA₀₃

07 mai 2025

Auteur	José-Yves FAFOUMI
Validation	Guillaume MENEGALDO

SOMMAIRE

SOM	MAIRE	2
1.	CONTEXTE	3
2.	OBJET	3
3.	SYNTHESE DE L'ETUDE	4
4.	PRESENTATION DU SITE	5
5.	CADRE REGLEMENTAIRE ET NORMATIF	6
5.1	. Cadre reglementaire	6
5.2	. Cadre normatif	7
6.	OBJECTIFS	9
7.	METHODOLOGIE	10
7.1	. Procedure	10
7.2	. Materiel utilise	12
8.	ZONES TYPES	13
9.	RESULTATS DES MESURES	14
9.1	. ECLAIRAGE INTERIEUR DU BATIMENT AUBER	14
10.	PISTES D'AMELIORATION	17
11.	ANNEXE 1 – FICHES RESULTATS	18
11.:	1. ESPACES INTERIEURS AUBER	18
12.	ANNEXE 2 – TABLEAU DE SURFACES	42
12.	1. SURFACES MESUREES	42
12.	2. SURFACES TOTALES	43
13.	ANNEXE 3- CERTIFICATS D'ETALONNAGE	44
14.	ANNEXE 4- PLANS	47

1. CONTEXTE

Dans le cadre de la certification BREEAM In-Use sur le nouveau référentiel v6, pour le site Auber, Allianz a missionné Arp-Astrance pour la réalisation d'une campagne de mesures d'éclairement dans tous les différents espaces du bâtiment afin d'analyser la conformité avec les attendus du crédit HEA 03 de cette certification.

2. OBJET

Ce rapport présente les **résultats de la campagne de mesures d'éclairement** réalisée dans les différents espaces (à usage de bureaux) du site, occupés par plusieurs locataires. Les zones occupées par Armand Thierry et Opéra Café n'ont pas pu être étudiées. Ces résultats permettent de déterminer le **nombre de points** atteignables dans le cadre du crédit HEA 03 de la certification BREEAM In-Use v6.

Dans le cas de non-conformité, des pistes d'amélioration seront proposées.



Figure 1 : Plan de situation du site d'Auber

Le cadre de l'étude est défini par le référentiel BREEAM In-Use V6.o.o qui précise que les espaces à prendre en compte au sein de l'étude de luminosité sont les espaces dits « occupés ». Ce terme est alors défini comme suit : « une pièce ou un espace à l'intérieur du bien qui est susceptible d'être occupé en continu pendant 30 minutes ou plus par jour par un utilisateur du bien. »

Dès lors, la totalité de la surface de plancher des bâtiments ne sera pas concernée par la présente étude. Les espaces listés ci-dessous ne seront pas pris en compte dans l'étude HEAo3 et les surfaces qui leur sont associées ne seront pas comptabilisée dans la surface totale intérieure à certifier :

- Les espaces de stockage et de logistiques
- Les locaux techniques
- Les surfaces associées aux escaliers et aux ascenseurs
- Les espaces de parking (sauf en cas d'étude d'éclairement des espaces extérieurs)



De plus, les espaces inaccessibles durant la prise des mesures seront considérés comme non conformes par rapport au référentiel Bream in Use v.6 HEAo3, le technicien ne pouvant effectuer des mesures permettant d'attester le bon respect des installations d'éclairages par rapport aux niveaux règlementaires.

3. SYNTHESE DE L'ETUDE

Conclusions de l'étude

L'étude d'éclairage menée sur le bâtiment Auber a démontré que :

- 55 % des espaces intérieurs (bureaux, salles de réunion, box, hall, circulations...) du site respectent l'exigence du crédit HEA 03. Ainsi, 2 points sur 4 possibles peuvent être obtenus.
- Les espaces extérieurs n'ont pas été testés, donc ne sont pas considérés dans le périmètre de l'étude. Ainsi, **aucun point** possible n'est obtenu.

Eclairage intérieur Auber

Surface conforme		
1092 m²	55 %	

Nombre de points BIU obtenus 2 points obtenus sur 4 possibles

(55% > 50%)

Eclairage extérieur

Surface conforme		
-	-	

Nombre de points BIU obtenus

0 points obtenus sur 2 possibles (Pas de test réalisé)

4. PRESENTATION DU SITE

Les caractéristiques des bâtiments sont les suivantes :

Site : Allianz Auber		Adresse : 15-17, rue Auber 75009 Paris	
La visite			
Dates de la visite :	26/03/2025 - 27/03/2025 29/04/2025	Espaces concernés :	Intérieurs occupés par Findle, Fluence, Tiime



Fiche d'identité du bâtiment			
Usage principal	Bureaux, Commerces		
Espaces particuliers	Commerces au RDC et R+1		
Hors périmètre d'étude	Armand Thierry, Opéra Café		
Surface total intérieure à certifier HEAo3	2317 m²		
Surface total extérieure à certifier	o m²		
Nombre de bâtiments	1 Bâtiment		
Plage nombre de niveaux des bâtiments concernés	7 niveaux 1 Sous-sols		
Locataires	Findle (R+2), Fluence (R+3), Numbr / Tiime (R+4 au R+6)		

5. CADRE REGLEMENTAIRE ET NORMATIF

Il existe plusieurs références normatives et réglementaires pour la conception de l'éclairage intérieur, qui chacune définissent les exigences d'éclairage pour chaque typologie de local afin de fournir aux occupants un bon niveau de confort visuel et une performance visuelle satisfaisante.

5.1. CADRE REGLEMENTAIRE

Le **code du travail** donne le cadre réglementaire, il impose notamment des niveaux d'éclairement minimum à respecter selon la typologie d'espace (Article R4223-4):

Locaux affectés au travail et leurs dépendances	Valeurs minimales d'éclairement
Voies de circulation intérieures	40 Lux
Escaliers et entrepôts	6o Lux
Locaux de travail, vestiaires et sanitaires	120 Lux
Locaux aveugles affectés à un travail permanent	200 Lux

Espaces extérieurs	Valeurs minimales d'éclairement
Zones et voies de circulation extérieures	10 Lux
Espaces extérieurs où sont effectués des travaux à caractère permanent	40 lux



5.2. CADRE NORMATIF

L'étude s'appuie sur les bonnes pratiques en matière de lumière artificielle qui sont définies par les normes **NF EN 12464-1** (lieux de travail intérieurs) et **NF EN 12464-2** (lieux de travail extérieurs).

Ces deux normes définissent les exigences d'éclairage vis-à-vis des personnes présentes sur des lieux de travail intérieurs et extérieurs qui permettent de satisfaire aux besoins de confort visuel et de performance visuelle des personnes dont la capacité ophtalmique (visuelle) est normale.

Type d'espace	Eclairement moyen	Uniformité
Hall d'entrée, Circulation et couloirs	100 lux	0,4
Escaliers, escaliers roulants et ascenseurs	100 lux	0,4
Réception	300 lux	0,6
Salle de repos	100 lux	0,4
Vestiaires, sanitaires, douches, lavabo et toilettes	200 lux	0,4
Cantines et espaces de détente	200 lux	0,4
Archives	200 lux	0,4
Poste de surveillance	300 lux	0,6
Salle d'exercices physiques	300 lux	0,4
Classement, reprographie etc.	300 lux	0,4
Infirmerie	500 lux	0,6
Bureaux	500 lux 1	0,6
Salles de conférence et de réunion	500 lux	0,6
Zones de vente	300 lux	0,4
Zones de caisses	500 lux	0,6
Zones de stockage	300 lux	0,4
Vestiaires, Cabines d'essayage	300 lux	0,4
Parcs de stationnement : rampes d'entrée et de sortie	300 lux (jour) / 75 lux (nuit)	0,4
Parcs de stationnement : voies de circulations, rampes internes et passages piétons, places de stationnement interdites au public	75 lux	0,4
Parcs de stationnement : places de stationnement interdites au public	75 lux	0,25

¹ Dans le cadre de la certification BREEAM, il est accepté de réduire ce seuil **à 300 lux** pour les bureaux où un travail sur écran est prévu.



Tableau 1 : Extrait de la norme NF EN 12464-1 relative à la lumière artificielle des espaces de travail intérieurs

Type d'espace	Eclairement moyen	Uniformité
Trottoirs exclusivement réservés aux piétons	5 lux	0,25
Circulation intense, par exemple parcs De stationnement des grands centres Commerciaux, des grands complexes Sportifs et polyvalents	20 lux	0,25
Circulation régulière de véhicules (max. 40 km/h)	20 lux	0,4
Passages piétons, points de virage, de chargement et de déchargement des véhicules	20 lux	0,4

 $Tableau\ 2: Extrait\ de\ la\ norme\ NF\ EN\ 12464-2:\ Exigences\ g\'{e}n\'{e}rales\ applicables\ aux\ zones\ et\ au\ nettoyage\ des\ lieux\ de\ travail\ ext\'{e}rieurs$



6. OBJECTIFS

Le crédit HEA 03 de la certification BREEAM In-Use v6 permet d'atteindre un maximum de 6 crédits, répartis comme suit :

Nombre de crédits	Exigence
2	≥ 50% des espaces occupés respectent les niveaux d'éclairement intérieurs requis par les bonnes pratiques
4	≥ 80% des espaces occupés respectent les niveaux d'éclairement intérieurs requis par les bonnes pratiques
2	≥ 80% des espaces occupés respectent les niveaux d'éclairement extérieurs requis par les bonnes pratiques

Ainsi, le nombre de crédits atteints dépend de la surface intérieure et extérieure respectant les exigences des bonnes pratiques (éclairement moyen et uniformité) pour les espaces de travail.

Les valeurs cibles des bonnes pratiques sont issues des normes **NF EN 12464-1** (éclairage des lieux de travail intérieurs) et **NF EN 12464-2** (éclairage des lieux de travail extérieurs) décrites en partie 5.2.

Les niveaux d'éclairement sont mesurés dans les espaces occupés régulièrement (plus de 30min) par une personne qualifiée, en accord avec les exigences des normes précitées.

Les valeurs cibles à atteindre pour respecter les exigences du crédit HEA o3 du référentiel BREEAM In-Use v6 sont les suivantes :

Type d'espace	Eclairement moyen	Uniformité
Bureaux et open-spaces	300 lux (travail sur écran)	0,6
Réception	300 lux	0,6
Zones de vente	300 lux	0,4
Zones de caisses	500 lux	0,6
Vestiaires, Cabines d'essayage	300 lux	0,4
Cantines et espaces de détente	200 lux	0,4
Trottoirs réservés aux piétons	5 lux	0,25
Cour extérieure	10 lux	0,4

Tableau 3 : Valeurs cibles à respecter dans le cadre de l'étude

Pour plus de détail, voir Cadre réglementaire et normatif.



7. METHODOLOGIE

1

2

3

7.1. PROCEDURE

Les mesures doivent être réalisées par une personne qualifiée, selon la procédure définie ci-après :

Les mesures d'éclairement doivent être effectuées à l'aide d'un luxmètre étalonné. L'écart des
valeurs d'étalonnage selon le certificat d'étalonnage doit être appliqué lors de l'analyse des
résultats de mesure. De plus, il convient de vérifier que la température ambiante lors des
mesures ne s'écarte pas sensiblement de la température ambiante pour laquelle la
photocellule a été étalonnée, si tel est le cas, les valeurs mesurées doivent également être
corrigées pour la température ambiante.

Il convient de vérifier qu'il n'y a pas de différences de température inhabituelles entre les différentes zones des espaces étudiés. L'éclairage artificiel doit également être maintenu suffisamment longtemps pour que son flux lumineux se stabilise (par exemple au moins 20 minutes pour un éclairage fluorescent, à décharge ou à LED).

Les mesures d'éclairement intérieur doivent être effectuées de manière à éviter complètement la pénétration de la lumière du jour lors de la prise des mesures. Dans les espaces avec fenêtres, les mesures d'éclairement doivent idéalement être effectuées à la tombée de la nuit ; si des stores sont installés, ceux-ci doivent être fermés afin de minimiser toute lumière parasite potentielle des bâtiments à proximité et l'éclairage extérieur.

Les mesures de l'éclairement extérieur doivent être effectuées lorsqu'il fait complètement nuit et dans de bonnes conditions météorologiques.

Les éléments situés dans les zones de mesure doivent être maintenus à un niveau auquel on pourrait s'attendre lors d'une utilisation normale. De plus, la personne qualifiée doit être suffisamment éloignée du luxmètre, idéalement en dessous de sa hauteur si possible, pour éviter de projeter des ombres ou empêcher la réflexion de la lumière sur l'appareil.

Maillage

Les mesures d'éclairement ont pour but d'évaluer l'éclairement moyen ou l'uniformité sur le plan de travail ou d'autres zones de travail qui peuvent être horizontales, verticales ou inclinées. Dans les bâtiments existants, les zones de travail, par exemple des bureaux fixes, des plans inclinés d'équipements industriels ou des faces verticales de racks de stockage, sont généralement connus. Dans un open-space, un maillage doit être établie si l'emplacement des postes de travail n'est pas connu. Un maillage est également établi sur le plan de travail étudié afin de déterminer le nombre de points de mesures à réaliser.

La distance entre les points de mesure p est calculée à l'aide de la formule suivante :

$$p = 0.2 \times 5^{\log_{10}(d)}$$

Οù:

5

 $p \leq 10$

d est la plus grande dimension de la zone de calcul (m), cependant si le rapport du plus long côté sur le plus court côté est supérieur ou égal à 2, alors «d» devient la plus courte dimension de la zone

p est la taille maximale de la maille de la grille (m).

Le nombre de points de la plus longue dimension est indiqué par le nombre entier le plus proche de la valeur de d/p.



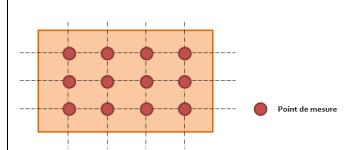
Le résultat de l'espacement entre les points de la grille est utilisé pour calculer le nombre entier le plus proche du nombre de points de la grille sur la plus courte dimension. Ceci permet d'obtenir un rapport de la longueur sur la largeur d'une maille de grille proche de 1.

Une bande de 0,5 m à compter des murs est exclue de la zone de calcul sauf si les zones de travail sont incluses ou se prolongent dans cette zone de bordure.

Une taille de grille appropriée doit être appliquée aux murs et au plafond et une bande de 0,5 m peut être également appliquée.

Il est recommandé que l'espacement des points de la grille ne coïncide pas avec l'écartement des luminaires.

Ainsi, le maillage sera réalisé de manière suivante en fonction de la grille définie comme expliquée dans cette partie :





Pour les espaces extérieurs, une bande de 50cm à partir des murs est retirée de la zone de mesures.

Une fois que l'éclairement est mesuré à chaque point de la grille, l'éclairement moyen peut être déterminé comme la moyenne arithmétique des valeurs mesurées. L'uniformité de l'éclairement peut être calculée comme le rapport entre l'éclairement minimum (mesuré) et l'éclairement moyen (calculé).

En variante, des lectures ponctuelles de l'éclairement peuvent être prises à tous les endroits où les gens travaillent, par exemple sur chaque poste de travail dans un open-space. Il s'agit d'une pratique acceptable lorsque le maillage ne peut pas être défini en raison de la présence d'obstacles dans les zones étudiées. Un espace occupé est jugé conforme si l'éclairement moyen et le rapport d'uniformité moyen (donné par l'éclairement minimum divisé par l'éclairement moyen) sont conformes aux recommandations standard.

Pour les espaces avec plus d'une typologie de travail, chacun avec des valeurs cibles différentes, la conformité est obtenue si l'éclairement moyen et le rapport d'uniformité moyen pour toutes les typologies sont conformes aux recommandations des bonnes pratiques.

Pour les bâtiments équipés de systèmes d'éclairage et de répartition des espaces identiques sur plusieurs zones ou étages, les niveaux d'éclairement peuvent être mesurés sur un échantillon représentatif, si, de l'avis professionnel de la personne dûment qualifiée, ils sont susceptibles de donner des mesures reflétant les performances de l'éclairage dans tous les espaces pertinents du site.

Calcul du pourcentage d'espaces conformes

Pourcentage d'espaces conformes = (surface des espaces conformes) / (surface des espaces concernés par l'étude) *100



7

7.2. MATERIEL UTILISE

Les mesures seront réalisées à l'aide des appareils suivants :

Appareil de mesure	Photo
Luxmètre : Mesure le niveau d'éclairement sur une surface.	
Marque : Testo	9 8
Modèle : Testo-540	
Plage de mesure : o – 99 999 lux	

Tableau 4 : Matériel utilisé



8. ZONESTYPES

Les zones dites « type » sont considérées comme étant représentatives de l'ensemble des espaces présentant les mêmes caractéristiques en termes d'éclairement (même type de luminaires, typologie d'espace, hauteur des surfaces de travail, couleur des finitions des murs, etc.).

Dès lors qu'une zone type est conforme avec les objectifs ciblés, il est considéré que l'ensemble de espaces que cette zone représente sont aussi conformes.

Les zones types sont présentées sur les figures suivantes ; les espaces assimilables sont donnés en <u>Annexe 2 – Tableau de surfaces</u>.

Les zones testées dans le cadre de la présente étude sont annotées sur les plans du bâtiment joints en annexe.



9. RESULTATS DES MESURES

Les tableaux ci-dessous montrent le niveau d'éclairement moyen mesuré et l'uniformité dans les zones types. Les fiches de résultats des zones types représentant une surface assimilable importante sont présentées, à titre d'exemple, en <u>Annexe 1 – Fiches résultats</u>.

Les espaces assimilables aux zones type sont donnés en <u>Annexe 2 – Tableau de surfaces</u>.

9.1. ECLAIRAGE INTERIEUR DU BATIMENT AUBER

	Espaces Intérieurs									
s types	Typologie	Eclairement valeur cible	Eclairement moyen mesuré	Uniformité cible	Uniformité calculée	Conforme ?	Surface étudiée (m²)	Surface assimilée (m²)	%	Surface conforme (m²)
Zone 1	Bureaux (travail sur écrans)	300 lux	1017 lux	0.6	0.64	Oui	3.3 m²	60 m²	4%	60.0
Zone 2	Salle de réunion	500 lux	992 lux	0.6	0.85	Oui	1.4 m²	11 m²	1%	10.6
Zone 3	Salle de réunion	500 lux	1157 lux	0.6	0.80	Oui	1.4 m²	9 m²	1%	8.9
Zone 4	Salle de réunion	500 lux	1157 lux	0.6	0.80	Oui	2.0 m ²	12 m²	1%	11.9
Zone 5	Bureaux (travail sur écrans)	300 lux	831 lux	0.6	0.67	Oui	1.8 m ²	29 m²	2%	28.9
Zone 6	Circulation, Hall	100 lux	585 lux	0.4	0.93	Oui	0.5 m²	319 m²	23%	319.2
Zone 7	Salle de réunion	500 lux	1197 lux	0.6	0.93	Oui	2.9 m²	19 m²	1%	19.2
Zone 8	Sanitaires, vestiaires	200 lux	333 lux	0.4	0.88	Oui	0.8 m ²	72 m²	5%	71.6
Zone 9	Salle de réunion	500 lux	112 lux	0.6	0.82	Non	0.4 m²	5 m²	0%	0.0
Zone 10	Salle de réunion	500 lux	1273 lux	0.6	0.87	Oui	1.6 m²	10 m²	1%	9.6
Zone 11	Salle de réunion	500 lux	560 lux	0.6	0.90	Oui	0.3 m²	13 m²	1%	13.0
Zone 12	Cantines et espaces de détente	200 lux	605 lux	0.4	0.93	Oui	1.9 m²	20 m²	1%	20.0
Zone 13	Bureaux (travail sur écrans)	300 lux	372 lux	0.6	0.87	Oui	5.5 m²	34 m²	2%	33.9
Zone 14	Salle de réunion	500 lux	219 lux	0.6	0.93	Non	2.0 m ²	21 m ²	1%	0.0
Zone 15	Bureaux (travail sur écrans)	300 lux	353 lux	0.6	0.88	Oui	2.0 m ²	34 m²	2%	34.0
Zone 16	Salle de réunion	500 lux	148 lux	0.6	0.90	Non	0.4 m ²	22 m²	2%	0.0
Zone 17	Salle de réunion	500 lux	338 lux	0.6	0.82	Non	0.6 m²	12 m²	1%	0.0
Zone 18	Salle de réunion	500 lux	400 lux	0.6	0.98	Non	0.6 m ²	21 m²	1%	0.0
Zone 19	Salle de réunion	500 lux	507 lux	0.6	0.82	Oui	1.9 m²	25 m²	2%	24.6
Zone 20	Salle de réunion	500 lux	337 lux	0.6	0.92	Non	2.6 m ²	13 m²	1%	0.0
Zone 21	Cantines et espaces de détente	200 lux	348 lux	0.4	0.90	Oui	0.8 m ²	34 m²	2%	33.9
Zone 22	Bureaux (travail sur écrans)	300 lux	1044 lux	0.6	0.80	Oui	1.2 m ²	33 m²	2%	33.1
Zone 23	Salle de réunion	500 lux	990 lux	0.6	0.56	Non	1.3 m²	15 m²	1%	0.0
Zone 24	Salle de réunion	500 lux	765 lux	0.6	0.90	Oui	2.1 m ²	9 m²	1%	9.4
Zone 25	Salle de réunion	500 lux	843 lux	0.6	0.86	Oui	0.4 m ²	22 m²	2%	22.1



ALLIANZ – AUBER | 15 | MESURES D'ÉCLAIREMENT – CERTIFICATION BREEAM IN USE HEA 03

				Espace	s Intérieurs			•		•
ones types	Typologie	Eclairement valeur cible	Eclairement moyen mesuré	Uniformité cible	Uniformité calculée	Conforme ?	Surface étudiée (m²)	Surface assimilée (m²)	%	Surface conforme (m²)
Zone 26	Cantines et espaces de détente	200 lux	492 lux	0.4	0.86	Oui	0.4 m ²	27 m²	2%	27.2
Zone 27	Bureaux (travail sur écrans)	300 lux	495 lux	0.6	0.71	Oui	0.2 m ²	18 m²	1%	17.6
Zone 28	Bureaux (travail sur écrans)	300 lux	412 lux	0.6	0.86	Oui	0.4 m ²	14 m²	1%	13.5
Zone 29	Salle de réunion	500 lux	226 lux	0.6	0.65	Non	2.0 m²	22 m²	2%	0.0
Zone 30	Salle de réunion	500 lux	141 lux	0.6	0.81	Non	2.0 m²	15 m²	1%	0.0
Zone 31	Bureaux (travail sur écrans)	300 lux	732 lux	0.6	0.45	Non	0.4 m ²	14 m²	1%	0.0
Zone 32	Bureaux (travail sur écrans)	300 lux	867 lux	0.6	0.67	Oui	2.3 m²	18 m²	1%	18.2
Zone 33	Salle de réunion	500 lux	517 lux	0.6	0.95	Oui	1.4 m²	10 m²	1%	10.0
Zone 34	Salle de réunion	500 lux	215 lux	0.6	0.55	Non	4.0 m ²	11 m²	1%	0.0
Zone 35	Salle de réunion	500 lux	952 lux	0.6	0.83	Oui	2.0 m ²	11 m²	1%	10.8
Zone 36	Salle de réunion	500 lux	973 lux	0.6	0.79	Oui	1.6 m²	20 m²	1%	19.5
Zone 37	Salle de réunion	500 lux	426 lux	0.6	0.97	Non	2.2 m ²	8 m²	1%	0.0
Zone 38	Cantines et espaces de détente	200 lux	339 lux	0.4	0.68	Oui	1.8 m ²	34 m²	2%	33.6
Zone 39	Salle de réunion	500 lux	251 lux	0.6	0.76	Non	3.9 m ²	23 m²	2%	0.0
Zone 40	Sanitaires, vestiaires	200 lux	201 lux	0.4	0.72	Oui	2.6 m ²	18 m²	1%	17.7
Zone 41	Salle de réunion	500 lux	276 lux	0.6	0.75	Non	5.0 m ²	30 m²	2%	0.0
Zone 42	Salle de réunion	500 lux	302 lux	0.6	0.88	Non	0.8 m ²	15 m²	1%	0.0
Zone 43	Salle de réunion	500 lux	483 lux	0.6	0.94	Non	3.0 m ²	28 m²	2%	0.0
Zone 44	Cantines et espaces de détente	200 lux	318 lux	0.4	0.90	Oui	0.1 m ²	5 m²	0%	5.0
Zone 45	Bureaux (travail sur écrans)	300 lux	386 lux	0.6	0.64	Oui	4.0 m ²	80 m²	6%	80.2
Zone 46	Cantines et espaces de détente	200 lux	401 lux	0.4	0.85	Oui	2.0 m ²	33 m²	2%	32.6
Zone 47	Bureaux (travail sur écrans)	300 lux	114 lux	0.6	0.65	Non	2.6 m ²	23 m²	2%	0.0
Zone 48	Circulation, Hall	100 lux	103 lux	0.4	0.70	Oui	0.6 m²	42 m²	3%	42.2
									TOTAL	1 092.0



	Surface totale				
2 762 m²					
Surface à occ prolongée					
1 992 m ² 72%					
Surface étudiée					
1 389 m ² 70%					
Surface conforme					
1 092 m ² 55%					
Nombre de points BIU obtenus					
2 points obtenus sur 4 possibles					
(55% > 50 %)					

On note que les espaces ne respectant pas le critère d'éclairement moyen / d'uniformité sont principalement : les box de travail / réunion démontables installées au niveau de chaque étage (en moyenne 3 à 5 box par niveau), les salles de réunion (éclairement moyen insuffisant, zone peu éclairée, répartition lumineuse homogène sur la totalité de la surface mesurée ...).

Ainsi, les espaces présentant des irrégularités dans la répartition des luminaires et un faible niveau d'éclairement de ces luminaires ne permettent pas de garantir le critère d'uniformité qui mesure les disparités des niveaux de luminosité au sein d'un même espace et / ou traduit une faible luminosité non conforme aux prescriptions de la norme.

Les zones 23 et 47 représentent des exemples de non-respect des bonnes pratiques en termes de lumières artificielles. La zone 23 au R+6, correspond à une salle de réunion, avec des luminaires LED de forte intensité lumineuse mais mal répartis. Ce qui se traduit par des zones moins bien éclairés et une uniformité lumineuse non atteinte.

Tandis que dans zone 47 (coin de l'open-space à l'entrée du plateau R+3), l'un des anneaux LED installés éclaire faiblement comparativement aux autres. Par conséquent, l'intensité lumineuse moyenne arrivant sur les plans de travail est faible, et ne permet donc pas de répondre aux attendus du critère HEA03 de la certification Bream in Use.

Globalement, sur l'ensemble des espaces inclus dans le périmètre de l'étude (zones à occupation prolongée), on obtient de 55% des surfaces étudiées conformes aux critères d'éclairement moyen et d'uniformité.

Ainsi le site d'Auber obtient 2 crédits sur 4 crédits possibles, pour les niveaux d'éclairement intérieurs des espaces occupés requis par les bonnes pratiques.

<u>Mb</u> : Conformément aux indications du référentiel BREEAM In-Use, une bande de 50cm à partir des murs peut être retirée. Les mesures ne sont donc pas effectuées sur cette zone.

Nb : L'incertitude définie pour le luxmètre appliqué aux valeurs mesurées équivaut +/-3%. Les résultats présentés tiennent compte de l'incertitude.



10.PISTES D'AMELIORATION

Les objectifs en termes d'éclairement intérieur sont atteints partiellement, même si les zones de commerces n'ont pas pu être étudiées. Leur prise en compte pourrait rehausser les points obtenus si ces espaces respectent les critères d'éclairement moyen et d'uniformité requis par la NF.

Le site présente plusieurs points forts, en particulier le passage de tous les luminaires en LED.

Néanmoins, certains points d'attention et d'améliorations sont proposés ci-dessous :

- Veiller à ce que l'éclairement de tous luminaires LED (particulièrement dans les salles de réunion et box) lors de leurs prochains remplacements soient assez élevés avec gradation afin que toutes les zones satisfassent aux critères de la norme.
- Certaines zones présentent une distribution des luminaires non optimale pour garantir les critères d'uniformité dans les espaces. En effet, la distribution non régulière des luminaires (luminaire défectueux, répartition irrégulière etc...) induit généralement la présence de zones moins éclairées impactant fortement le critère d'uniformité de l'éclairement et le niveau d'éclairement moyen au sein de ces dernières. Il convient donc de les remplacer pour améliorer le niveau d'éclairement de ces zones et pour assurer un meilleur confort visuel des occupants.



11. ANNEXE 1 - FICHES RESULTATS

Les fiches de résultats des zones types représentant une surface importante sont présentées dans cette partie.

11.1. ESPACES INTERIEURS AUBER

Zone 1 (Immeubl	Zone 1 (Immeuble Auber) : Numbr (office gestion) - Bureaux (travail sur écrans) - R+5						
Date et heure	27/03/25 - 19h57						
Température	≈ 19 °C						
Eclairage	DALLE LED						
Typologie	Bureaux (travail sur écran	s)					
Revêtements	Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Blanc						
Maillage	12 points de mesure						
Eclairement moy	en mesuré : 1017 lux						
1200 lux - 1000 lux - 800 lux - 600 lux - 400 lux - 200 lux -	Eclairement moyen mesur Niveau d'éclaireme norme NF EN 1246-1 300 lux	Repérage cf. plans en annexe					
0 lux Uniformité : 0.64	ZONE 1 3 > 0.6	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.					

Zone 2 (Immeubl	e Auber) : Nun	Salle de réunion - R+5	
Date et heure	27/0	3/25 - 20h09	
Température		≈ 19 °C	
Eclairage		LED	
Typologie	Salle	e de réunion	P. Demonstra
Murs : Blanc Revêtements Sol : Gris Plafond : Blanc			
Maillage	25 poi	ints de mesure	
Eclairement moy	en mesuré : 9	92 lux	
1200 lux - 1000 lux - 800 lux - 600 lux - 400 lux - 200 lux -	992 lux	Eclairement moyen mesuré Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 500 lux	Repérage cf. plans en annexe
Uniformité : 0.85	ZONE 2 5 > 0.6	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.	



7000 2 /Immouble	Colle de mércaiem D.E		
-	-		Salle de réunion - R+5
Date et heure	27/0	03/25 - 20h20	
Température		≈ 19 °C	
Eclairage		LED	
Typologie	Sall	e de réunion	
Revêtements		: Bleu & Blanc Sol : Gris Ifond : Blanc	
Maillage	25 po	ints de mesure	
Eclairement moye	en mesuré : 1	1157 lux	
1400 lux - 1200 lux - 1000 lux - 800 lux - 400 lux - 200 lux -	Eclairement m mesuré Niveau d'éclaire norme NF EN 12 500 lux		Repérage cf. plans en annexe
Uniformité : 0.8 >	ZONE 3		Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.

Zone 4 (Immeuble Auber) : Numbr (office gestion) - Salle de réunion - R+5						
Date et heure	27/03/25 - 20h28					
Température	≈ 19 °C	No.				
Eclairage	LED					
Typologie	Salle de réunion					
Revêtements	Murs : Blanc & Marron Sol : Gris Plafond : Blanc					
Maillage	25 points de mesure					
Eclairement moy	en mesuré : 1157 lux					
1400 lux - 1200 lux - 1000 lux -						
Uniformité : 0.8 >	ZONE 4 • 0.6	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.				

Zone 5 (Immeubl	Zone 5 (Immeuble Auber) : Numbr (office gestion) - Bureaux (travail sur écrans) - R+5						
Date et heure	27	7/03/25 - 20h36					
Température		≈ 19 °C					
Eclairage		LED					
Typologie	Bureau	x (travail sur écrans)					
Revêtements	F	Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Blanc					
Maillage	9 p	oints de mesure					
Eclairement moy	en mesuré	: 831 lux					
1000 lux		■ Eclairement moyen mesuré	Repérage cf. plans en annexe				
0 lux		Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 300 lux	Commentaires :				
ZONE 5 Uniformité: 0.67 > 0.6			Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.				

Zone 6 (Immeuble Auber) : Numbr (office gestion) - Circulation, Hall - R+5						
Date et heure	27	7/03/25 - 20h42				
Température ≈ 19 °C						
Eclairage		SPOT LED				
Typologie	С	irculation, Hall				
Revêtements		Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Blanc				
Maillage	4 p	oints de mesure				
Eclairement mov	en mesuré :	: 585 lux				
700 lux - 500 lux - 500 lux - 500 lux - 800 lu		Eclairement moyen mesuré Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 100 lux	Repérage cf. plans en annexe			
Uniformité : 0.9	ZONE 6 3 > 0.4		Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.			

Zone 7 (Immeuble	estion) - Salle de réunion - R+5	
Date et heure	27/03/25 - 20h48	
Température	≈ 19 °C	
Eclairage	LED	THE STATE OF THE S
Typologie	Salle de réunion	
Revêtements	Murs : Blanc & Ble Sol : Gris Plafond : Blanc	u e e e e e e e e e e e e e e e e e e e
Maillage	11 points de mesur	re
Eclairement moy	en mesuré : 1197 lux	
1400 lux 1200 lux 1000 lux 800 lux 600 lux 400 lux 200 lux	Eclairement mesuré Niveau d'éconorme NF El 500 Niveau d'éconorme NF El 500	Repérage cf. plans en annexe
Uniformité : 0.93	ZONE 7 régleme	ntaire Commentaires :

Zone 8 (Immeuble	Auber) : N	umbr (office gestion) -	Sanitaires, vestiaires - R+5
Date et heure	27/03/25 - 20h53		
Température		≈ 19 °C	
Eclairage		LED	
Typologie	San	itaires, vestiaires	
Revêtements	Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Blanc		
Maillage	8 points de mesure		
Eclairement moyen mesuré : 333 lux			
350 lux - 300 lux - 250 lux - 200 lux - 150 lux - 50 lux -	333 lux	Eclairement moyen mesuré Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 200 lux	Repérage cf. plans en annexe
ZONE 8 Uniformité: 0.88 > 0.4			Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.

Zone 9 (Immeuble	e Auber) : Numbr (office ge	stion) - Salle de réunion - R+5
Date et heure	27/03/25 - 20h58	
Température	≈ 19 °C	
Eclairage	LED	
Typologie	Salle de réunion	
Revêtements	Murs : Rouge Sol : Gris Plafond : Blanc	
Maillage	8 points de mesure	
Eclairement moy	en mesuré : 112 lux	
600 lux 500 lux 400 lux 300 lux 200 lux	Niveau d'éclair norme NF EN 1 500 lux 21 Eclairement r mesuré	Repérage cf. plans en annexe
Uniformité : 0.82	ZONE 9 > 0.6	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement ne sont pas atteints.

Zone 10 (Immeub	le Auber) : Numbr (office ge	stion) - Salle de réunion - R+5
Date et heure	27/03/25 - 21H10	
Température	≈ 19 °C	
Eclairage	LED	
Typologie	Salle de réunion	
Revêtements	Murs : Blanc & Vert Sol : Gris Plafond : Blanc	
Maillage	12 points de mesure	
Eclairement moye	en mesuré : 1273 lux	
1400 lux - 1200 lux - 1000 lux - 800 lux - 600 lux - 400 lux - 200 lux -	Eclairement momesuré Niveau d'éclairement mome NF EN 124 500 lux	Repérage cf. plans en annexe
0 lux	ZONE 10 > 0.6	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.

Zone 11 (Immeu	ole Auber) : Numbr (office gestio	on) - Salle de réunion - R+5
Date et heure	27/03/25 - 21H18	
Température	≈ 19 °C	- danstand
Eclairage	LED	
Typologie	Salle de réunion	
Revêtements	Murs : Blanc & Jaune Sol : Gris Plafond : Blanc	
Maillage	15 points de mesure	
Eclairement mov	yen mesuré : 560 lux	
600 lux - 500 lux - 400 lux - 200 lux - 100 lux -	Eclairement moyomesuré Niveau d'éclairement norme NF EN 1246-500 lux Niveau d'éclairement norme NF EN 246-500 lux	Repérage cf. plans en annexe
O lux ZONE 11 Uniformité: 0.9 > 0.6		Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.

Zone 12 (Immeul	ble Auber) : N	lumbr (office gestion) -	Cantines et espaces de détente - R+5
Date et heure	27,	/03/25 - 21h24	
Température	≈ 19 °C		•
Eclairage	SPC	T & DALLE LED	
Typologie	Cantines 6	et espaces de détente	
Revêtements	Murs : blanc Sol : Gris Plafond : Blanc		
Maillage	6 pc	oints de mesure	
Eclairement moyen mesuré : 605 lux			
700 lux - 600 lux - 500 lux - 400 lux - 300 lux - 200 lux	209 lux	Eclairement moyen mesuré	Repérage cf. plans en annexe
Uniformité : 0.9	ZONE 12 3 > 0.4	Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 200 lux	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.



Zone 13 (Immeul	ole Auber) : Numbr (of	fice gestion) -	Bureaux (travail sur écrans) - R+4
Date et heure	27/03/25 - 21h39		
Température	≈ 19 °C		
Eclairage	SPOT LEI	D	XA, Z *E
Typologie	Bureaux (travail s	ur écrans)	
Revêtements	Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Blanc		
Maillage	13 points de mesure		
Eclairement moy	ren mesuré : 372 lux		
400 lux 300 lux 200 lux	norr	eau d'éclairement me NF EN 12464-1 300 lux Eclairement moyen mesuré	Repérage cf. plans en annexe
O lux Uniformité : 0.87	ZONE 13	réglementaire 200 lux	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.

Zone 14 (Immeuk	ole Auber) : Numb	r (office gestion) -	Salle de réunion - R+4
Date et heure	27/03/25 - 21h53		
Température	≈ 1	.9 °C	
Eclairage	L	ED	
Typologie	Salle de	réunion	
Revêtements	Murs : Bleu clair Sol : Gris Plafond : Blanc		
Maillage	10 points de mesure		
Eclairement moyen mesuré : 219 lux			
600 lux 500 lux 400 lux 300 lux 200 lux	Eclairement moyen mesuré Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 500 lux Niveau d'éclairement		Repérage cf. plans en annexe
O lux ZONE 14 Uniformité: 0.93 > 0.6		Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement ne sont pas atteints.	



Zone 15 (Immeuk	ole Auber) : Num	br (office gestion) -	Bureaux (travail sur écrans) - R+4
Date et heure	27/03/25 - 21h57		
Température	*	19 °C	
Eclairage		LED	
Typologie	Bureaux (tra	avail sur écrans)	
Revêtements	Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Blanc		
Maillage	12 points de mesure		manufith the
Eclairement moyen mesuré : 353 lux			
400 lux 300 lux 200 lux	353 lux	Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 300 lux Eclairement moyen mesuré Niveau d'éclairement	Repérage cf. plans en annexe
0 lux Uniformité : 0.88	ZONE 15 3 > 0.6	réglementaire 200 lux	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.

Zone 16 (Immeub	le Auber) : I	Numbr (office gestion) -	Salle de réunion - R+4
Date et heure	27/03/25 - 22h11		
Température		≈ 19 °C	
Eclairage		LED	
Typologie	Sa	Ille de réunion	
		Murs : Gris	
Revêtements		Sol : Gris	
	Plafond : Gris		
Maillage	10 points de mesure		
Eclairement moy	en mesuré :	148 lux	
600 lux			
500 lux Niveau d'éclairement		Niveau d'éclairement	
400 lux -		norme NF EN 12464-1 500 lux	Repérage cf. plans en annexe
300 lux -	148 lux		
200 lux -	148	Eclairement moyen mesuré	
100 lux -		mesure	
0 lux			Commentaires :
	ZONE 16		Les objectifs en termes d'éclairement
Uniformité : 0.9	> 0.6		ne sont pas atteints.



Zone 17 (Immeub	ole Auber) : Numbr (office gestio	on) - Salle de réunion - R+4
Date et heure	27/03/25 - 22h20	
Température	≈ 19 °C	
Eclairage	2 SPOTS & DALLES LED	
Typologie	Salle de réunion	
Revêtements	Murs : Bleu Sol : Gris Plafond : Blanc	
Maillage	8 points de mesure	
Eclairement moy	en mesuré : 338 lux	
600 lux 500 lux 400 lux	Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1	
300 lux - 200 lux - 100 lux -	Eclairement moye mesuré	
0 lux	Niveau d'éclaireme réglementaire 20 NE 17 120 lux	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement ne sont pas atteints.

Zone 18 (Immeub	le Auber) : Numbr (office ges	tion) - Salle de réunion - R+4
Date et heure	27/03/25 - 22h25	
Température	≈ 19 °C	
Eclairage	2 SPOTS & 3 DALLES LED	
Typologie	Salle de réunion	
Revêtements	Murs : Blanc & Bleu Sol : Gris Plafond : Blanc	
Maillage	9 points de mesure	
Eclairement moy	en mesuré : 400 lux	
600 lux - 500 lux - 400 lux - 200 lux - 100 lux -	Eclairement mo mesuré Niveau d'éclairement mo mesuré Niveau d'éclairement mo mesuré	Repérage cf. plans en annexe
Uniformité : 0.98	Niveau d'éclairen réglementaire 120 lux	



Zone 19 (Immeub	le Auber) : Numbr (office gesti	on) - Salle de réunion - R+4
Date et heure	27/03/25 - 22h30	
Température	≈ 19 °C	
Eclairage	2 SPOTS & 4 DALLE LED	
Typologie	Salle de réunion	
Revêtements	Murs : Blanc & Bleu Sol : Gris Plafond : Blanc	
Maillage	10 points de mesure	
Eclairement moy	en mesuré : 507 lux	
600 lux - 500 lux - 400 lux - 300 lux - 200 lux -	Eclairement moye mesuré Niveau d'éclaireme norme NF EN 12464 500 lux	Repérage cf. plans en annexe
100 lux 0 lux Uniformité : 0.82	Niveau d'éclaireme réglementaire 120 lux > 0.6	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.

Zone 20 (Immeub	le Auber) : Num	br (office gestion)	- Salle de réunion - R+4
Date et heure	27/03/25 - 22h40		
Température	*	19 °C	
Eclairage	DA	LLE LED	
Typologie	Salle o	le réunion	
	Mur	s : Blanc	
Revêtements		l : Gris	10
	Plafo	nd : Blanc	
Maillage	10 points de mesure		Comment of the Commen
Eclairement moy	en mesuré : 337		
600 lux	Niveau d'éclairement		
500 lux	<u>×</u>	norme NF EN 12464-1	
400 lux -	337	300 .u.x	Repérage cf. plans en annexe
300 lux -		Eclairement	
200 lux -		moyen mesuré	
100 lux -		Niveau d'éclairement	
0 lux	réglementaire		Commentaires :
2	ZONE 20	Les objectifs en termes d'éclairement	
Uniformité : 0.92 > 0.6			ne sont pas atteints.



Zone 21 (Immeu	ble Auber) : I	Numbr (office gestion) -	Cantines et espaces de détente - R+4
Date et heure	27	7/03/25 - 22h47	
Température		≈ 19 °C	
Eclairage	SP	OT & DALLE LED	
Typologie	Cantines	et espaces de détente	
Revêtements	F	Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Blanc	
Maillage	10 points de mesure		11
Eclairement mo	yen mesuré :	348 lux	
400 lux -	348 lux	Eclairement moyen mesuré	Repérage cf. plans en annexe
200 lux		Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 200 lux	
100 lux -			
		Niveau d'éclairement réglementaire 0 lux	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement
Uniformité : 0.9 > 0.4			sont atteints.

Zone 22 (Immeu	ble Auber) : N	umbr (office gestion) -	Bureaux (travail sur écrans) - R+6
Date et heure	27/	03/25 - 22h58	
Température		≈ 19 °C	and the same of th
Eclairage		DALLE LED	The same of the sa
Typologie	Bureaux	(travail sur écrans)	
Revêtements		Murs : Blanc Sol : Gris afond : Blanc	
Maillage	10 pc	oints de mesure	Col
Eclairement mov	yen mesuré : 1	1044 lux	
1200 lux - 1000 lux - 800 lux -	1044 lux	Eclairement moyen mesuré	Repérage cf. plans en annexe
600 lux - 400 lux - 200 lux -		norme NF EN 12464-1 300 lux	
0 lux ZONE 22 Niveau d'éclairement réglementaire 200 lux		Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement	
Uniformité : 0.8 > 0.6			sont atteints.

Zone 23 (Immeub	le Auber) : Numbr (office ge	stion) - Salle de réunion - R+6
Date et heure	27/03/25 - 23h07	
Température	≈ 19 °C	
Eclairage	SPOT & DALLE LED	
Typologie	Salle de réunion	
Revêtements	Murs : Blanc & Rose Sol : Gris Plafond : Blanc	
Maillage	10 points de mesure	
Eclairement moye	en mesuré : 990 lux	
1200 lux 1000 lux - 800 lux - 600 lux - 400 lux - 200 lux -	Eclairement m mesuré Niveau d'éclai norme NF EN 1 500 lux	Repérage cf. plans en annexe
Uniformité : 0.56	réglement ZONE 23	Commentaires:

Zone 24 (Immeub	le Auber) : I	Numbr (office gestion)	- Salle de réunion - R+6
Date et heure	27/03/25 - 23h11		
Température		≈ 19 °C	
Eclairage		DALLE LED	
Typologie	Sa	Ille de réunion	
		Murs : Blanc	
Revêtements		Sol : Gris	5
	Р	lafond : Blanc	
Maillage	10 p	oints de mesure	
Eclairement moyen mesuré : 765 lux			
1000 lux	š	Eclairement moyen	
800 lux -	765 lux	mesuré	
600 lux -			Repérage cf. plans en annexe
400 lux -		Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 500 lux	
200 lux -		Niveau d'éclairement	
0 lux		réglementaire 120 lux	Commentaires :
	ZONE 24		Les objectifs en termes d'éclairement
Uniformité : 0.9 > 0.6			sont atteints.



Zone 25 (Immeu	ble Auber) : Nu	mbr (office gestion) - 9	Salle de réunion - R+6
Date et heure	27/0	3/25 - 23h15	
Température	≈ 19 °C		
Eclairage	SPOT	& DALLE LED	
Typologie	Sall	e de réunion	OH-
Revêtements	Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Blanc		
Maillage	10 po	ints de mesure	
Eclairement mo	yen mesuré : 8		
1000 lux 800 lux - 600 lux - 400 lux -	Eclairement moyen mesuré Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 500 lux		Repérage cf. plans en annexe
200 lux - Niveau d'éclairement réglementaire 120 lux		réglementaire	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement
Uniformité : 0.8	6 > 0.6	sont atteints.	

Zone 26 (Immeu	ble Auber) : N	umbr (office gestion) -	Cantines et espaces de détente - R+6
Date et heure	27/	03/25 - 23h21	
Température	≈ 19 °C		
Eclairage		LED	
Typologie	Cantines e	et espaces de détente	
Revêtements		Murs : Blanc Sol : Gris afond : Blanc	
Maillage	10 p	oints de mesure	
Eclairement mo	yen mesuré :		
600 lux 500 lux 400 lux 300 lux 200 lux	492 lux	Niveau d'éclairement 200 lux	Repérage cf. plans en annexe
O lux ZONE 26 Niveau d'eclairement réglementaire 0 lux Uniformité: 0.86 > 0.4		Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.	



Date et heure	26/03	3/25 - 06h30	, and the same of
Température		≈ 19 °C	
Eclairage		LED	
Typologie	Bureaux (t	ravail sur écrans)	The product of the Williams of the Control of the C
Revêtements	Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Blanc		
Maillage	15 points de mesure		
Eclairement moy	en mesuré : 49	5 lux	
600 lux 500 lux 400 lux 300 lux 200 lux	495 lux	Eclairement moyen mesuré Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 300 lux Niveau d'éclairement réglementaire 200 lux	Repérage cf. plans en annexe
20 lux ZONE 27 Uniformité: 0.71 > 0.6			Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.

Zone 28 (Immeuk	ole Auber) : Findl	e - Bureaux (travail	sur écrans) - R+2
Date et heure	26/03/25 - 06h40		
Température	*	19 °C	
Eclairage		LED	
Typologie	Bureaux (tra	avail sur écrans)	
Revêtements	Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Blanc		
Maillage	14 points	s de mesure	
Eclairement moy	en mesuré : 412	lux	
500 lux - 400 lux - 300 lux - 200 lux -	412 lux	Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1	Repérage cf. plans en annexe
0 lux Uniformité : 0.86	ZONE 28 5 > 0.6		Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.

Zone 29 (Immeub	le Auber) : Findle - Salle de réunio	on - R+2
Date et heure	26/03/25 - 06h50	amm
Température	≈ 19 °C	
Eclairage	LED	
Typologie	Salle de réunion	
	Murs : Blanc	
Revêtements	Sol : Gris	
	Plafond : Blanc	7
Maillage	19 points de mesure	
Eclairement moy	en mesuré : 226 lux	
600 lux - 500 lux - 400 lux - 300 lux - 200 lux - 100 lux -	Eclairement moyen mesuré Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 500 lux Niveau d'éclairement réglementaire	Repérage cf. plans en annexe
O lux ZONE 29		Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement ne
Uniformité : 0.65	> 0.6	sont pas atteints.

Zone 30 (Immeub	le Auber) : Findle - Salle de réunio	n - R+2
Date et heure	26/03/25 - 07h00	
Température	≈ 19 °C	
Eclairage	LED	
Typologie	Salle de réunion	
Revêtements	Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Blanc	
Maillage	13 points de mesure	
600 lux 500 lux 400 lux - 200 lux - 100 lux -	Niveau d'éclairement moyen mesuré Eclairement moyen mesuré Niveau d'éclairement	Repérage cf. plans en annexe
ZONE 30 Uniformité: 0.81 > 0.6		Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement ne sont pas atteints.



Zone 31 (Immeuk	ole Auber) : F	indle - Bureaux (travail	sur écrans) - R+2
Date et heure	26/	03/25 - 07h05	
Température		≈ 19 °C	
Eclairage		LED	
Typologie	Bureaux	(travail sur écrans)	
Revêtements		Murs : Blanc Sol : Gris afond : Blanc	
Maillage	13 pc	oints de mesure	
Eclairement moy	en mesuré :	732 lux	
800 lux -	732 lux	Eclairement moyen mesuré Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1	Repérage cf. plans en annexe
200 lux 0 lux	Niveau d'éclairement réglementaire		Commentaires :
ZONE 31 Uniformité: 0.45 < 0.6			Les objectifs en termes d'éclairement ne sont pas atteints.

Zone 32 (Immeul	ole Auber) : F	l sur écrans) - R+2	
Date et heure	26,	/03/25 - 07h15	
Température	≈ 19 °C		
Eclairage LED		LED	
Typologie	Bureaux	(travail sur écrans)	
Revêtements	Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Blanc		
Maillage	12 points de mesure		
Eclairement moy	Eclairement moyen mesuré : 867 lux		
1000 lux - 800 lux - 600 lux - 400 lux -	867 lux	Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1	Repérage cf. plans en annexe
O lux ZONE 32 Uniformité: 0.67 > 0.6			Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.



Zone 33 (Immeub	le Auber) : Findle - Salle de réuni	on - R+2
Date et heure	26/03/25 - 07h20	
Température	≈ 19 °C	
Eclairage	LED	
Typologie	Salle de réunion	100 Miles
	Murs : Blanc, Marron	
Revêtements	Sol : Gris	
	Plafond : Blanc	
Maillage	15 points de mesure	
Eclairement moyen mesuré : 517 lux		
600 lux	Eclairement moven	
500 lux	Eclairement moyen mesuré	
400 lux -	in	Repérage cf. plans en annexe
300 lux -		
200 lux -	Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1	
100 lux -	500 lux	
0 lux		Commentaires :
Z	ONE 33	Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.
Uniformité : 0.95	> 0.6	

Zone 34 (Immeub	le Auber) : Findle - Salle de réunic	on - R+2	
Date et heure	26/03/25 - 07h30		
Température	≈ 19 °C		
Eclairage	LED		
Typologie	Salle de réunion		
Revêtements	Murs : Blanc, Bleu Sol : Gris Plafond : Blanc		
Maillage	5 points de mesure		
600 lux - 500 lux - 300 lux - 200 lux - 100 lux -	Eclairement moyen mesuré Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 500 lux Niveau d'éclairement réglementaire	Repérage cf. plans en annexe	
0 lux Z Uniformité : 0.55	120 lux	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement ne sont pas atteints.	



Zone 35 (Immeub	le Auber) : Findle - Salle	de réunion - R+2
Date et heure	26/03/25 - 07h	35
Température	≈ 19 °C	
Eclairage	LED	
Typologie	Salle de réunio	on 💮
	Murs : Blanc	
Revêtements	Sol : Gris	
	Plafond : Blan	c
Maillage	12 points de mes	sure
Eclairement moy	en mesuré : 952 lux	
1000 lux	X Falsinana	
800 lux -	mesuré	ent moyen
600 lux -	6	Repérage cf. plans en annexe
400 lux -	norme l	d'éclairement IF EN 12464-1
200 lux -		600 lux
0 lux		d'éclairement ementaire
1	ZONE 35	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement
Uniformité : 0.83	> 0.6	sont atteints.

Zone 36 (Immeub	le Auber) : Findle - Salle de r	éunion - R+2
Date et heure	26/03/25 - 07h42	
Température	≈ 19 °C	Tananana .
Eclairage LED		
Typologie	Salle de réunion	
Revêtements	Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Blanc	
Maillage	11 points de mesure	
Eclairement moye	en mesuré : 973 lux	
1200 lux 1000 lux 800 lux 600 lux 400 lux 200 lux	Eclairement momesuré Niveau d'éclaire norme NF EN 12 500 lux Niveau d'éclaire	Repérage cf. plans en annexe
ZONE 36 Uniformité: 0.79 > 0.6		



Zone 37 (Immeu	hle Auher) · Fi	indle - Salle de réunion	- R+7
Date et heure	26/03/25 - 07h47		
Température		≈ 19 °C	
Eclairage		LED	
Typologie	Sa	lle de réunion	
Revêtements	Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Blanc		
Maillage	12 points de mesure		
Eclairement mo	yen mesuré :	426 lux	
600 lux 500 lux 400 lux	426 lux	Eclairement moyen mesuré	Repérage cf. plans en annexe
300 lux - 200 lux - 100 lux -		Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 500 lux	
0 lux ZONE 37		réglementaire	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairemen
Uniformité: 0.9	7 > 0.6		ne sont pas atteints.

Zone 38 (Immeu	ble Auber) :	Findle - Cantines et espa	ces de détente - R+2
Date et heure	26/03/25 - 07h50		
Température	≈ 19 °C		The state of the s
Eclairage	LED		
Typologie	Cantines	et espaces de détente	
Revêtements	Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Blanc		
Maillage	10 points de mesure		
Eclairement mo	Eclairement moyen mesuré : 339 lux		
400 lux 300 lux	339 lux	Eclairement moyen mesuré	Repérage cf. plans en annexe
200 lux -		Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 200 lux	
0 lux	ZONE 38		Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement
Uniformité : 0.6	8 > 0.4		sont atteints.



Zone 39 (Immeub	le Auber) : Flue	ence - Salle de réuni	on - R+3
Date et heure		/25 - 20h20	
Température	*	≈ 21 °C	
Eclairage		LED	
Typologie	Salle	de réunion	
Revêtements	Sol	rs : Blanc : Marron ond : Blanc	
Maillage	12 poin	ts de mesure	
Eclairement moye	en mesuré : 25	1 lux	
600 lux - 500 lux - 400 lux - 300 lux - 200 lux -	251 lux	Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 500 lux Eclairement moyen mesuré Niveau d'éclairement	Repérage cf. plans en annexe
0 lux Z	ONE 39	réglementaire 120 lux	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement ne sont pas atteints.

Zone 40 (Immeubl	e Auber) : Fluence - Sanitaires, ve	estiaires - R+3	
Date et heure	29/04/25 - 20h30		
Température	≈ 21 °C		
Eclairage	LED		
Typologie	Sanitaires, vestiaires		
Revêtements	Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Blanc	A 37	
Maillage	6 points de mesure		
Eclairement moye	en mesuré : 201 lux		
250 lux - 200 lux - 150 lux - 50 lux -	Eclairement moyen mesuré Niveau d'éclairement norme NF EN 12464- 1 Niveau d'éclairement	Repérage cf. plans en annexe	
	réglementaire 120 lux ONE 40	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement	
Uniformité : 0.72	> 0.4	sont atteints.	

Date et heure	29/04/2	25 - 20h40	
Température	≈ 2	21 °C	-/
Eclairage	L	.ED	THE THEORY
Typologie	Salle de	e réunion	
Revêtements	Sol :	s : Blanc Marron nd : Blanc	
Maillage	11 points	de mesure	
600 lux 500 lux 400 lux 300 lux 200 lux	en mesuré : 276 <u>xn</u> 927	Eclairement moyen mesuré Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 500 lux	Repérage cf. plans en annexe
100 lux 0 lux Z Uniformité: 0.75	ONE 41	Niveau d'éclairement réglementaire 120 lux	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement ne sont pas atteints.

Zone 42 (Immeub	le Auber) : Fluence - Salle de réun	ion - R+3		
Date et heure	29/04/25 - 20h41			
Température	≈ 21 °C			
Eclairage	LED			
Typologie	Salle de réunion			
Revêtements	Murs : Blanc Sol : Gris Plafond : Marron			
Maillage	7 points de mesure			
Eclairement moye	en mesuré : 302 lux			
600 lux - 500 lux - 300 lux - 200 lux - 100 lux -	Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 500 lux Eclairement moyen mesuré	Repérage cf. plans en annexe		
0 lux Z	réglementaire ONE 42 120 lux	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement ne		
Uniformité : 0.88	> 0.6	sont pas atteints.		

Zone 43 (Immeu	ble Auber) : Flue	nce - Salle de réunio	n - R+3
Date et heure	29/04	/25 - 20h55	20000000 (22)
Température	*	≈ 21 °C	
Eclairage		LED	
Typologie	Salle	de réunion	fluence
Revêtements	So	rs : Blanc ol : Gris ond : Blanc	
Maillage	16 poin	ts de mesure	
Eclairement mo	yen mesuré : 483	3 lux	
600 lux 500 lux 400 lux 300 lux 200 lux	483 lux	Discontinuity of the control of the	Repérage cf. plans en annexe
0 lux Uniformité : 0.9	ZONE 43 4 > 0.6	Niveau d'éclairement réglementaire 120 lux	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement ne sont pas atteints.

Zone 44 (Immeu	ble Auber) : Fl	uence - Cantines et esp	paces de détente - R+3
Date et heure	29/	04/25 - 21h05	
Température		≈ 21 °C	
Eclairage		LED	
Typologie	Cantines e	et espaces de détente	
Revêtements	S	Murs : Blanc Sol : Marron afond : Blanc	
Maillage	4 po	oints de mesure	
Eclairement mov	yen mesuré : 3		
350 lux - 300 lux - 250 lux - 200 lux - 150 lux - 50 lux -	300 lux - 250 lux - 200 lux - 150 lux -		Repérage cf. plans en annexe
O lux Uniformité : 0.9	ZONE 44 > 0.4	Niveau d'éclairement réglementaire 0 lux	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.

Zone 45 (Immeul	ble Auber) : F	luence - Bureaux (trava	il sur écrans) - R+3
Date et heure	29	/04/25 - 21h18	
Température		≈ 21 °C	1
Eclairage		LED	
Typologie	Bureau	x (travail sur écrans)	
Revêtements		Murs : Blanc Sol : Gris lafond : Blanc	
Maillage	12 p	oints de mesure	
Eclairement mov	yen mesuré :	386 lux	
500 lux - 400 lux -	400 lux - 98		Repérage cf. plans en annexe
200 lux -		mesuré Niveau d'éclairement	
0 lux	ZONE 45	réglementaire 200 lux	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairemen
Uniformité: 0.6	4 > 0.6	sont atteints.	

Zone 46 (Immeul	ble Auber) : Flu	ence - Cantines et esp	paces de détente - R+3
Date et heure	29/0	4/25 - 23h10	
Température		≈ 21 °C	
Eclairage		LED	
Typologie	Cantines et	espaces de détente	
Revêtements	Sc	urs : Blanc ll : Marron fond : Blanc	
Maillage	6 poi	nts de mesure	
Eclairement mov	yen mesuré : 40	01 lux	
500 lux 400 lux - 300 lux -	400 lux - n1 104		Repérage cf. plans en annexe
200 lux - 100 lux -	100 lux -		Commentaires :
Uniformité : 0.8	ZONE 46 5 > 0.4	200 lux	Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.



Zone 47 (Immeubl	e Auber) : Fluence - Bureaux (trav	rail sur écrans) - R+3
Date et heure	29/04/25 - 21h21	
Température	≈ 21 °C	
Eclairage	LED	
Typologie	Salle de réunion	8
	Murs : Blanc	
Revêtements	Sol : Gris	
	Plafond : Blanc	
Maillage	10 points de mesure	
Eclairement moye	en mesuré : 114 lux	
350 lux - 250 lux - 200 lux - 100 lux - 50 lux -	Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 300 lux NECRATE MAINTENTAIRE MOYEN mesure necrealie ne	Repérage cf. plans en annexe
0 lux		Commentaires :
Z	ONE 47	Les objectifs en termes d'éclairement ne
Uniformité : 0.65	> 0.6	sont pas atteints.

Zone 48 (Immeubl	le Auber) : Espace commun - Circu	ılation, Hall - RDC						
Date et heure	29/04/25 - 21h47							
Température	≈ 21 °C							
Eclairage	LED							
Typologie	Circulation, Hall							
Revêtements	Murs : Blanc Sol : Marron Plafond : Blanc							
Maillage	8 points de mesure							
Eclairement moye	en mesuré : 103 lux							
120 lux 100 lux 80 lux - 60 lux - 40 lux 20 lux -	Niveau d'éclairement norme NF EN 12464-1 100 lux Eclairement moyen mesuré Niveau d'éclairement	Repérage cf. plans en annexe						
O lux Z Uniformité: 0.7 >	réglementaire 40 lux ONE 48	Commentaires : Les objectifs en termes d'éclairement sont atteints.						

12. ANNEXE 2 – TABLEAU DE SURFACES

Les tableaux suivants présentent les **espaces assimilables** aux zones types.

Les surfaces assimilées correspondent aux espaces similaires à la zone étudiée.

12.1. SURFACES MESUREES

	ALLIANZ - AUBER - Espaces Intérieurs Tomologie Fonce a considé fonce étudiés (m²) Surface a coimilés (m.)													
	3âtiment	Local	Typologie	Espace associé	Surface étudiée (m²)	Surface assimilée (m²)								
R+5	Immeuble Auber	MES 1 OP	Bureaux (travail sur écrans)	Zone 1	3.3	60.0								
R+5	Immeuble Auber	MES 2 THE BEATLES	Salle de réunion	1.4	10.6									
R+5	Immeuble Auber	MES 3 AEROSMITH	Salle de réunion	1.4	8.9									
R+5	Immeuble Auber	MES 4 PLACEBO	Salle de réunion	Zone 4	2.0	11.9								
R+5	Immeuble Auber	MES 5 OP	Bureaux (travail sur écrans)	Zone 5	1.8	28.9								
R+5	Immeuble Auber	MES 6 CIRC	Circulation, Hall	Zone 6	0.5	319.2								
R+5	Immeuble Auber	MES 7 U2	Salle de réunion	Zone 7	2.9	19.2								
R+5	Immeuble Auber	MES 8 SANIT	Sanitaires, vestiaires	Zone 8	0.8	71.6								
R+5	Immeuble Auber	MES 9 BOX RADIOHEAD	Salle de réunion	Zone 9	0.4	5.3								
R+5	Immeuble Auber	MES 10 PINK FLOYD	Salle de réunion	Zone 10	1.6	9.6								
R+5	Immeuble Auber	MES 11 OASIS	Salle de réunion	Zone 11	0.3	13.0								
R+5	Immeuble Auber	MES 12 CAFET	Cantines et espaces de détente	Zone 12	1.9	20.0								
R+4	Immeuble Auber	MES 13 OP	Bureaux (travail sur écrans)	Zone 13	5.5	33.9								
R+4	Immeuble Auber	MES 14 SDR	Salle de réunion	Zone 14	2.0	20.8								
R+4	Immeuble Auber	MES 15 OP	Bureaux (travail sur écrans)	Zone 15	2.0	34.0								
R+4	Immeuble Auber	MES 16 KLEBER	Salle de réunion	Zone 16	0.4	21.6								
R+4	Immeuble Auber	MES 17 SDR	Salle de réunion	Zone 17	0.6	11.9								
R+4	Immeuble Auber	MES 18 SDR	Salle de réunion	Zone 18	0.6	20.6								
R+4	Immeuble Auber	MES 19 SDR	Salle de réunion	Zone 19	1.9	24.6								
R+4	Immeuble Auber	MES 20 SDR	Salle de réunion	Zone 20	2.6	13.0								
R+4	Immeuble Auber	MES 21 CAFET	Cantines et espaces de détente	Zone 21	0.8	33.9								
R+6	Immeuble Auber	MES 22 OP	Bureaux (travail sur écrans)	Zone 22	1.2	33.1								
R+6	Immeuble Auber	MES 23 SDR	Salle de réunion	Zone 23	1.3	15.3								
R+6	Immeuble Auber	MES 24 ABBA	Salle de réunion	Zone 24	2.1	9.4								
R+6	Immeuble Auber	MES 25 THEOFFSPRING	Salle de réunion	Zone 25	0.4	22.1								
R+6	Immeuble Auber	MES 26 CAFET	Cantines et espaces de détente	Zone 26	0.4	27.2								
R+2	Immeuble Auber	MES R2 01 OP	Bureaux (travail sur écrans)	Zone 27	0.2	17.6								
R+2	Immeuble Auber	MES R2 02 OP	Bureaux (travail sur écrans)	Zone 28	0.4	13.5								
R+2	Immeuble Auber	MES R2 03 SDR	Salle de réunion	Zone 29	2.0	21.5								
R+2	Immeuble Auber	MES R2 04 SDR	Salle de réunion	Zone 30	2.0	15.1								
R+2	Immeuble Auber	MES R2 05 OP	Bureaux (travail sur écrans)	Zone 31	0.4	13.5								
R+2	Immeuble Auber	MES R2 06 OP	Bureaux (travail sur écrans)	Zone 32	2.3	18.2								
R+2	Immeuble Auber	MES R2 07 SDR	Salle de réunion	Zone 33	1.4	10.0								
R+2	Immeuble Auber	MES R2 08 SDR	Salle de réunion	Zone 34	4.0	11.4								
R+2	Immeuble Auber	MES R2 09 LE CAMION	Salle de réunion	Zone 35	2.0	10.8								
R+2	Immeuble Auber	MES R2 10 LE RAYON	Salle de réunion	Zone 36	1.6	19.5								
R+2	Immeuble Auber	MES R2 11 SDR	Salle de réunion	Zone 37	2.2	7.6								
R+2	Immeuble Auber	MES R2 12 CAFET	Cantines et espaces de détente	Zone 38	1.8	33.6								
R+3	Immeuble Auber	MES R3 1 SALSA	Salle de réunion	Zone 39	3.9	23.1								
R+3	Immeuble Auber	MES R3 2 SANIT	Sanitaires, vestiaires	Zone 40	2.6	17.7								
R+3	Immeuble Auber	MES R3 3 DARNIER	Salle de réunion	Zone 41	5.0	30.0								
R+3	Immeuble Auber	MES R3 4 Box	Salle de réunion	Zone 42	0.8	15.2								
R+3	Immeuble Auber	MES R3 5 FENICE	Salle de réunion	Zone 43	3.0	28.2								
R+3	Immeuble Auber	MES R3 6 DETENTE	Cantines et espaces de détente	Zone 44	0.1	5.0								
R+3	Immeuble Auber	MES R3 7 OP	Bureaux (travail sur écrans)	Zone 45	4.0	80.2								
R+3	Immeuble Auber	MES R3 8 CAFET	Cantines et espaces de détente	Zone 46	2.0	32.6								
R+3	Immeuble Auber	MES R3 9 OP	Bureaux (travail sur écrans)	Zone 47	2.6	23.0								
RDC	Immeuble Auber	MES HALL	Circulation, Hall	Zone 48	0.6	42.2								
					TOTAL	1 389.1								



12.2. SURFACES TOTALES

		SURFACES PRIVATIVES m²													SURFACES PARTIES COMMUNES										SURFACES TOTALES				
		SUPERFICIES UTILES m³									ANNEXES SUPERFICIES UTILES							ANNEXES											
E tag es	Nom de locataires	Bureaux	Commerce	Réserve commerce	Circulations Privatives	Loca ux sociaux	Archives - Réserves	Sanitaires	Circulations générales	Paliers	Locaux techniques particuliers	Restaurant	Annexes Restaurant	Total S.U.N.	Surface H inférieur à 1.80 m	Surfaces non closes et terrasses	Total Annexes	Locaux disponibles	Circulations générales	Sanitaires	Pallers	Locaux entretien	Locaux techniques particuliers	Total S.U.N.	Locaux techniques généraux	Surfaces non closes et lerrasses	Surface H Inférieur à 1.80 M	Total Annexes	Surfaces à occupation prolongées
	Opéra Café										4.4			4.4	1.1		1.1												
6ème Etage	Crédit Copératif	93.1			49.1	4	1.4	5.1			8.9			161.6	34.3		34.3												
		Parties com	munes																		13.8			13.8	24.3		4.8	29.1	
	TOTAL	93.1	0	0	49.1	4	1.4	5.1	0	0	13.3	0	0	166	35.4	0	35.4	0	0	0	13.8	0	0	13.8	24.3	0	4.8	29.1	151.3
5ème Etage		185.3			78.7	5.3	1.9	15.8		15.1		3.6		305.7		27.6	27.6												
	TOTAL	185.3	0	0	78.7	5.3	1.9	15.8	0	15.1	3.6	0	0	305.7	0	27.6	27.6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	285.1
4ème Etage	Crédit Copératif	203.6			87.6	6.8	2.7	16.6				3.4		320.7		41.1	41.1		1										
		Parties com		>																	16		0.2	16.2				0	
	TOTAL	203.6	0	0	87.6	6.8	2.7	16.6	0	0	3.4	0	0	320.7	0	41.1	41.1	0	0	0	16	0	0.2	16.2	0	0	0	0	314.6
3ème Etage	Société Rousseau	244.4			56.2			16.6				3.4		320.6			0		1										
		Parties com		>																	16		0.2	16.2				0	
	TOTAL	244.4	0	0	56.2	0	0	16.6	0	0	3.4	0	0	320.6	0	0	0	0	0	0	16	0	0.2	16.2	0	0	0	0	317.2
2ème Etage	Société Néos	190.9		-	108.8			16.5				7		323.2		37.1	37.1		l										
	TOTAL	Parties com 190.9	munes 0	0	108.8	0	0	16.5	0	0	7	0	0	323.2	0	37.1	37.1	0	0	0	15.3 15.3	0	0.3	15.6 15.6	0	0	0	0	316.2
	Local commercial	190.9	145.1	16.9	108.8	8.8	10.8	13.1	42.5	U		14.6	U	271.8	U	37.1	0				15.3		0.3	15.6					316.2
1er Etage	Local confinier dai	Parties com	1	-		0.0	10.6	13.1	42.3			14.0		271.8			•				13			13				0	
	TOTAL	0	145.1	16.9	0	8.8	10.8	13.1	42.5	0	34.6	0	0	271.8	0	0	0	0	0	0	13	0	0	13	0	0		0	209.5
	Opéra Café	-	- 10.00		-					-		55.7	-	65.7		1.4	1.4												
Rez de Chaussée	Local commercial		235.5	2.9								15.6		254	2.9	5.6	8.5											-	
		Parties com		-															49.7	2.9	11.8	7.3	1.2	72.9	5.5	25.1		30.6	
	TOTAL	0	235.5	2.9	0	0	0	0	0	0	15.6	65.7	0	319.7	2.9	7	9.9	0	49.7	2.9	11.8	7.3	1.2	72.9	5.5	25.1	0	30.6	288.1
	Opéra Café	4.1											40.3	44.4	0.5		0.5												
	Crédit Copératif Archives (E4)						9.1							9.1															
						 	-	 	 	 	 																		
	Crédit Copératif Réserves 1 (E4)						3.4							3.4															
Sous/Sol	Crédit Copératif Réserves 2 (E4)				L	<u> </u>	8.4		L	<u></u>			<u> </u>	8.4			0												
	Local commercial	55.1		130.8			1.9							187.8			0												
							7.2							7.2			0												
	Société Rousseau						5.1							5.1			0												
		Parties com	munes	- >														20.5	51		4			75.5	34.4			34.4	
	TOTAL	59.2	0	130.8	0	0	35.1	0	0	0	0	0	40.3	265.4	0.5	0	0.5	20.5	51	0	4	0	0	75.5	34.4	0	0	34.4	110.2
	TOTAUX	976.5	380.6	150.6	380.4	24.9	51.9	83.7	42.5	15.1	80.9	65.7	40.3	2 293.10	38.8	112.8	151.6	20.5	100.7	2.9	89.9	7.3	1.9	223.2	64.2	25.1	4.8	94.1	1992.2
	į		1	1	1			-				-							1	1	-								



13. ANNEXE 3 – CERTIFICATS D'ETALONNAGE

Certificat d'étalonnage du luxmètre :

Kalibrier-Protokoll

Certificate of conformity • Protocole d'étalonnago Certicitato di taratura • Informe de calibración



Gerät / Module type /

Modèle / Modelo: testo 540

Messbereich / Measuring range / 0...99999 Lux

Etendue de mesure / Rango de medición:

Serien-Nr. / Serial no. / 46913421/0523

N°, de série / Número de serie:

Segmenttest / Display test /
Test d'affichage / Test del visualizador:
☑ OK

V	Messwerte / Measured values aleurs mesurées / Valores med	
Sollwert / Reference / Référence / Referencia:	Zulässige Toleranz / Permissible tolerance / Tolerance admise / Tolerancia permitida:	Istwert / Actual Value Valeur réelle Valor medido
	Lux:	1
2915lux	±87lux	2914lux

Prüfer / Inspector / Responsable / Verificador

Kalibrier-Protokoll

Certificate of conformity + Protocole d'étalonnage Certicitato di tatatura • Informe de calibración



Gerät / Module type /

Modèle / Modelo: testo 540

Messbereich / Measuring range / 0...99999 Lux

Etendue de mesure / Rango de medición:

Serien-Nr. / Serial no. / 46963349/0523

N°. de série / Número de serie:

Segmenttest / Display test /

Test d'affichage / Test del visualizador:

☑ OK

Va	Messwerte / Measured values aleurs mesurées / Valores medi	
Sollwert / Reference / Référence / Referencia:	Zulāssige Toleranz / Permissible tolerance / Tolérance admise / Tolerancia permitida;	Istwert / Actual Value / Valeur réelle / Valor medido
	Lux:	1 1
2902lux	±87lux	2901lux

Prüfer / Inspector / Responsable / Verificador

COV deposites on the collection. DECLARATION DE CONFORMITE None déclares que les fournits en descriptions en contrate sur description de la propriée des des contrates que les fournits en probles de la particular de la particul	*** SERVICE STANDARD ***	292363 Luxmètre Testo 540 Code d'exportation HS 90278910 Pays d'origine Chine Réf.fab.: 0560 0540	N° N° Description Qué U.D.	ARP ASTRANCE M ADRIEN DUMOLARD 9 AV. PERCIER 75008 PARIS Ref Commande Numéro de Commande Contact Téléphone du Contact	SIÈGE SOCIAL: RS Components SAS Rue Norman King - CS 40453 60051 BEAUVAIS CEDEX Tel.Cdes :0625 034 0347/Fax Cdes :0825 345 000* Internet : ft.rt-enfine.com S.A.S. as Capital de 6 200 000 Euros R.C. Hanvais 334 534 039 - NAF 4652Z (*0,15 TTC/min)
				Ref Commande Chest Numéro de Commande Contact N° de Contact Téléphone du Contact O785048232	- I
				or yolard	17748115 1236851077 25.06.2024 25.06.2024 1 ser 1 1 ser 1

14.ANNEXE 4-PLANS





Commerces

TOTAL SUN:

TOTAL Annexes:

Annexes:

Rue

Surfaces Utiles Nettes: Opéra Café

Restaurant

65.7 m²

TOTAL SUN:

65.7 m²

Annexes:

Surfaces non closes

1.4 m²

Auber





VILLE DE PARIS

(9^{ème} Arrondissement)

15-17, rue Auber

Cadastre section AQ n° 37

REZ-DE-CHAUSSEE

SUN

Parties communes

Surfaces Utiles Nettes: Partie Commune

	Circulation générale	49.7 m ²
	Sanitaires	2.9 m ²
	Palier	11.8 m ²
	Locaux entretien	7.3 m ²
	Locaux techniques particuliers	1.2 m ²
TOT	AL SUN :	72.9 m ²
Anne	exes :	

Locaux techniques généraux	5.5 m ²
Surfaces non closes	25.1 m ²

TOTAL Annexes:

Total Parties privatives

30.6 m²

9.9 m²

Restaurant	65.7 m
Commerces	235.5 m
Réserves Commerces	2.9 m
Locaux techniques particuliers	15.6 m

TOTAL SUN: 319.7 m²

Annexes:

Surface H inférieure à 1.80 m	2.9 m ²
Surfaces non closes	7.0 m ²

TOTAL Annexes:

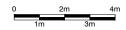
Nota:

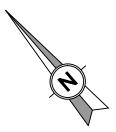
Calcul réalisé à partir des relevés effectués en Décembre 2014 par GEXPERTISE CONSEIL Géomètres-Experts. Les affectations des locaux correspondent aux occupations apparentes le jour du mesurage.

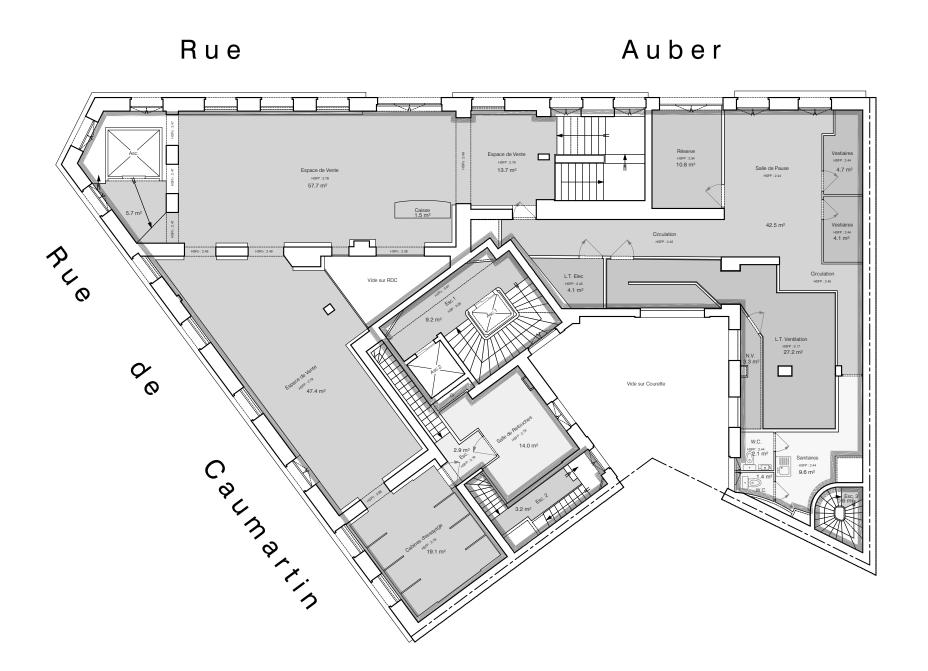
Janvier 2015 - Dossier : 142374 - Archive : 14 2374 - NV/SG













(9^{ème} Arrondissement)

15-17, rue Auber

Cadastre section AQ n° 37

PREMIER ETAGE

SUN

Parties communes

Surfaces Utiles Nettes:

 □ Palier
 13.0 m²

 TOTAL SUN :
 13.0 m²

Total Parties privatives

Surfaces Utiles Nettes: Local commercial

	Commerces	145.1 m ²
	Réserves Commerces	16.9 m ²
	Locaux sociaux	8.8 m ²
	Archives, Réserves	10.8 m ²
	Circulation générale	42.5 m ²
	Sanitaires	13.1 m ²
	Locaux techniques particuliers	34.6 m ²
TOT	AL SUN :	271.8 m ²

Nota:

Calcul réalisé à partir des relevés effectués en Décembre 2014 par GEXPERTISE CONSEIL Géomètres-Experts.

Les affectations des locaux correspondent aux occupations apparentes le jour du mesurage.

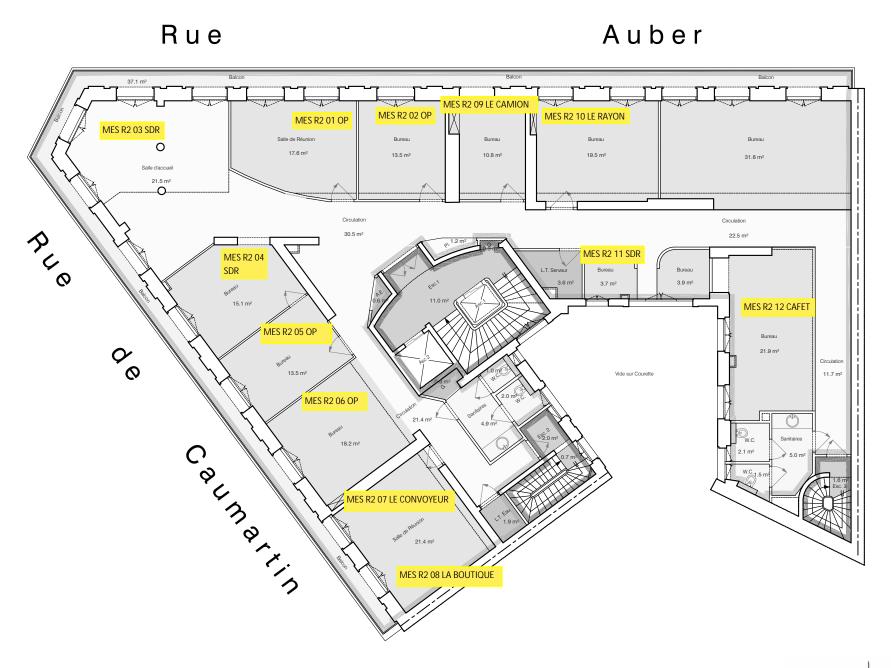
Janvier 2015 - Dossier : 142374 - Archive : 14_2374 - NV/SG



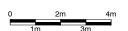












(9^{ème} Arrondissement)

15-17, rue Auber

Cadastre section AQ n° 37

DEUXIEME ETAGE

SUN

Parties communes

Surfaces Utiles Nettes:

Palier 15.3 m²
Locaux techniques particuliers 0.3 m²

TOTAL SUN:

Total Parties privatives

15.6 m²

Surfaces Utiles Nettes : Société Néos

Bureaux 190.9 m²
Circulation Privatif 108.8 m²
Sanitaires 16.5 m²
Locaux techniques particuliers 7.0 m²

TOTAL SUN: 323.2 m²

Annexes:

Surfaces non closes 37.1 m²

Nota:

Calcul réalisé à partir des relevés effectués en Décembre 2014 par GEXPERTISE CONSEIL Géomètres-Experts.

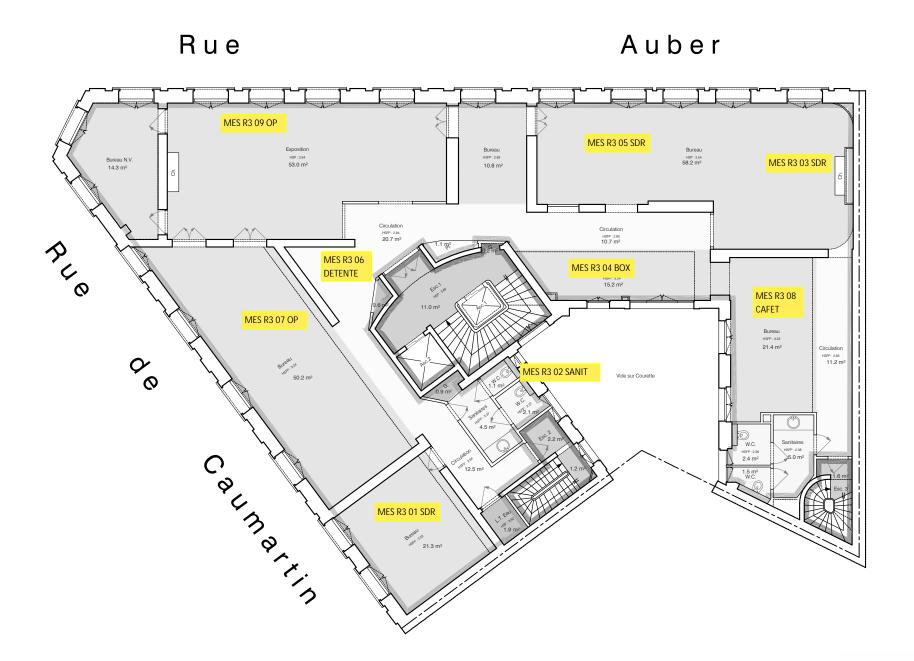
Les affectations des locaux correspondent aux occupations apparentes le jour du mesurage.

Janvier 2015 - Dossier : 142374 - Archive : 14_2374 - NV/SG

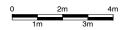












(9^{ème} Arrondissement)

15-17, rue Auber

Cadastre section AQ n° 37

TROISIEME ETAGE

SUN

Parties communes

Surfaces Utiles Nettes:

Palier 16.0 m²
Locaux techniques particuliers 0.2 m²

TOTAL SUN: 16.2 m²

Total Parties privatives

Surfaces Utiles Nettes : Société Rousseau

Bureaux 244.4 m²
Circulation Privatif 56.2 m²
Sanitaires 16.6 m²

Locaux techniques particuliers 3.4 m²

Nota:

Calcul réalisé à partir des relevés effectués en Décembre 2014 par GEXPERTISE CONSEIL Géomètres-Experts. Les affectations des locaux correspondent aux occupations apparentes le jour du mesurage.

Janvier 2015 - Dossier : 142374 - Archive : 14_2374 - NV/SG

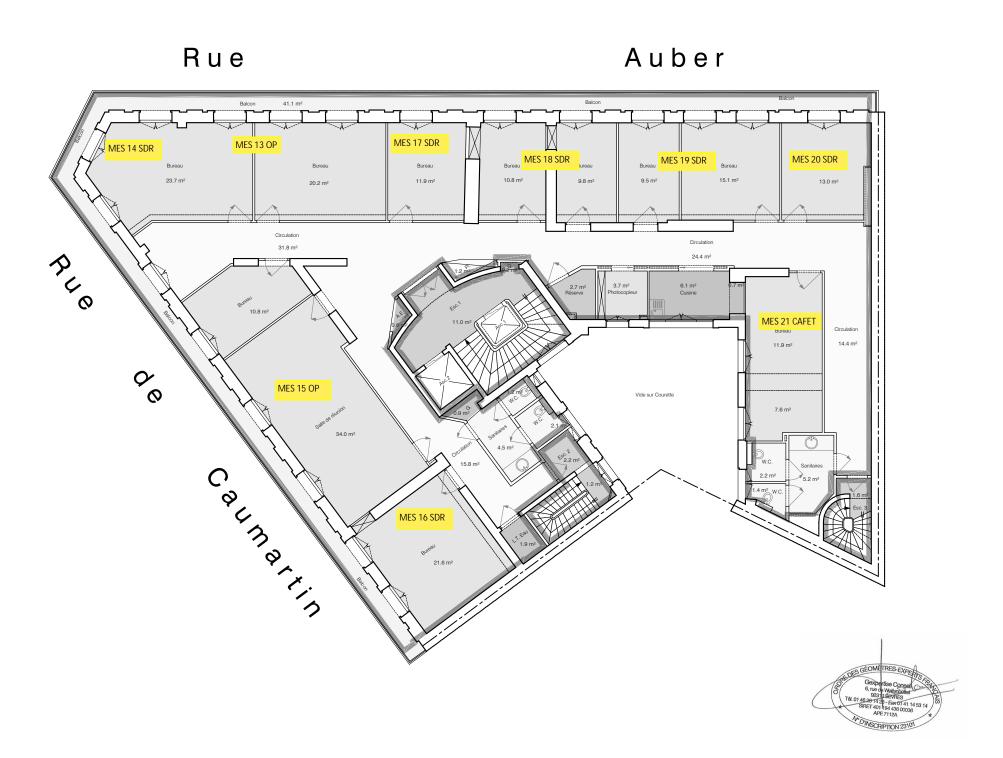


TOTAL SUN:



320.6 m²







(9^{ème} Arrondissement)

15-17, rue Auber

Cadastre section AQ n° 37

QUATRIEME ETAGE

SUN

Parties communes

Surfaces Utiles Nettes:

TOTAL SUN: 16.2 m²

Total Parties privatives

Surfaces Utiles Nettes : Crédit Copératif

Bureaux 203.6 m²
Locaux sociaux 6.8 m²
Archives, Réserves 2.7 m²
Circulation Privatif 87.6 m²
Sanitaires 16.6 m²
Locaux techniques particuliers 3.4 m²

TOTAL SUN:

Annexes:

Surfaces non closes 41.1 m²

Nota:

Calcul réalisé à partir des relevés effectués en Décembre 2014 par GEXPERTISE CONSEIL Géomètres-Experts. Les affectations des locaux correspondent aux occupations apparentes le jour du mesurage.

Décembre 2014 - Dossier : 142374 - Archive : 14_2374 - NV/SG





320.7 m²

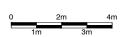


Rue

MES 3 SDR

Banks

Auber



VILLE DE PARIS

(9^{ème} Arrondissement)

15-17, rue Auber

Cadastre section AQ n° 37

CINQUIEME ETAGE

SUN

Parties communes

Surfaces	Utiles	Nettes

Palier 15.1 m²
Locaux techniques particuliers 2.0 m²

TOTAL SUN: 17.1 m²

Total Parties privatives

Surfaces Utiles Nettes : Crédit Copératif

Bureaux 185.3 m²
Locaux sociaux 5.3 m²
Archives, Réserves 1.9 m²
Circulation Privatif 78.7 m²
Sanitaires 15.8 m²

TOTAL SUN: 288.6 m²

Locaux techniques particuliers

Annexes:

Surfaces non closes 27.6 m²

Nota:

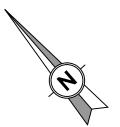
Calcul réalisé à partir des relevés effectués en Décembre 2014 par GEXPERTISE CONSEIL Géomètres-Experts. Les affectations des locaux correspondent aux occupations apparentes le jour du mesurage.

Janvier 2015 - Dossier : 142374 - Archive : 14_2374 - NV/SG





1.6 m²



Surfaces Utiles Nettes : Opéra Café

Locaux techniques particuliers 4.4 m²

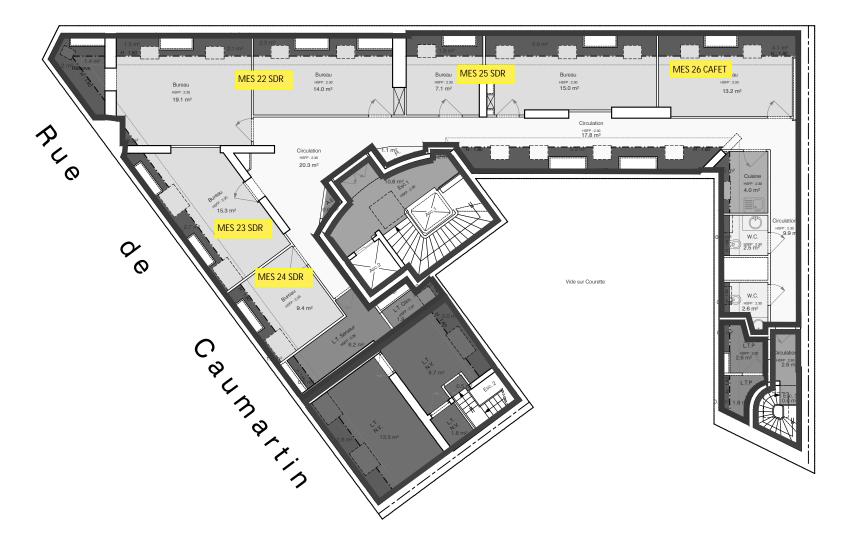
TOTAL SUN: 4.4 m²

Annexes:

Surface H inférieure à 1.80 m 1.1 m²

TOTAL Annexes: 1.1 m²

Rue Auber





VILLE DE PARIS

(9^{ème} Arrondissement)

15-17, rue Auber

Cadastre section AQ n° 37

SIXIEME ETAGE

SUN

Parties communes

Surfaces Utiles Nettes:

Palier	13.8 m ²
TOTAL SUN : Annexes :	13.8 m ²
Surface H inférieure à 1.80 m	4.8 m ²
Locaux techniques généraux	24.3 m ²
TOTAL Annexes :	29.1 m ²

Total Parties privatives

Surfaces Utiles Nettes : Crédit Copératif

	Bureaux	93.1 m ²
	Locaux sociaux	4.0 m ²
	Archives, Réserves	1.4 m ²
	Circulation Privatif	49.1 m ²
	Sanitaires	5.1 m ²
	Locaux techniques particuliers	8.9 m ²
TOTAL SUN:		161.6 m ²

Annexes :

Surface H inférieure à 1.80 m 34.3 m²

Nota:

Calcul réalisé à partir des relevés effectués en Décembre 2014 par GEXPERTISE CONSEIL Géomètres-Experts. Les affectations des locaux correspondent aux occupations apparentes le jour du mesurage.

Octobre 2015 - Dossier : 142374 - Archive : 14_2374 - NV/SG





6, rue de Wolfenbüttel - 92310 SEVRES

Tél: 01.46.26.14.23 - Fax: 01.41.14.53.14 www.gexpertise.fr geometre@gexpertise.fr



Archives, Réserves (E2) 7.2 m² Bureaux 4.1 m² Annexe Restaurant 40.3 m² **TOTAL SUN:** 7.2 m² TOTAL SUN: 44.4 m² Annexes: Surface H inférieure à 1.80 m 0.5 m² Rue Auber L.T. Elec HSP: 2.99 6.1 m² Cuisine HSFP: 2.44 12.5 m² Réserve HSP:2.96 7.6 m²

Surfaces Utiles Nettes : Local commercial

Bureaux 55.1 m²
Archives, Réserves 1.9 m²

TOTAL SUN:

130.8 m²

187.8 m²

Surfaces Utiles Nettes : Crédit Copératif

Archives, (E4) 9.1 m²
Réserves 1 (E4) 3.4 m²
Réserves 2 (E4) 8.4 m²

TOTAL SUN: 20.9 m²

Surfaces Utiles Nettes : Société Rousseau

Archives, Réserves (E3) 5.1 m²

TOTAL SUN: 5.1 m²

VILLE DE PARIS

(9^{ème} Arrondissement)

15-17, rue Auber

Cadastre section AQ n° 37

SOUS-SOL

SUN

Parties communes

Surfaces Utiles Nettes:

Locaux vacant 20.5 m²
Circulation générale 51.0 m²
Palier 4.0 m²

TOTAL SUN : 75.5 m²

Annexes:

Locaux techniques généraux 34.4 m²

Total Parties privatives

Surfaces Utiles Nettes:

Bureaux 59.2 m²
Archives, Réserves 35.1 m²
Réserves Commerces 130.8 m²
Annexe Restaurant 40.3 m²

TOTAL SUN: 265.4 m²

Annexes:

Surface H inférieure à 1.80 m 0.5 m²

Nota:

Calcul réalisé à partir des relevés effectués en Décembre 2014 par GEXPERTISE CONSEIL Géomètres-Experts. Les affectations des locaux correspondent aux occupations apparentes le jour du mesurage.

Janvier 2015 - Dossier : 142374 - Archive : 14_2374 - NV/SG





